

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 octobre 2019

Délibération n°56 - 2019 relative à la mise en place d'un référentiel des primes de charge administrative (PCA) au titre de l'année universitaire 2019-2020

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'un référentiel des primes de charge administrative (PCA) au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	27	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Référentiel PCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **21 OCT. 2019**

Document mis en ligne le : **21 OCT. 2019**